

Pierre LE RUZ Président du C.R.I.I.R.E.M.

(Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques)

Docteur en physiologie animale/ Expert européen



Pierre LERUZ et Jean RINALDI

Spécialiste des nuisances électromagnétiques, le CRIIREM est opposable de par son Expert Européen DG1A, Nos expertises sont acceptées dans les procès qui ont obtenudes condamnations auprès des TGI et des TA, de plus le CRIIREM a effectué des expertises pour les hôpitaux, les CHSCT, la DRIRE, AIR FRANCE, BERCY, Seules les entreprises et les Bureaux de contrôles réalisant des mesures doivent être COFRAC et non les experts.

AVIS DU CRIIREM CONCERNANT LES EFFETS DES ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUR LA SANTÉ.

Aujourd'hui, les effets des ondes radioélectriques hyperfréquences, émises par les antennes de téléphonie mobile, sont encore très discutés et pourtant :

1-Des études américaines, suédoises et militaires ont décrit le syndrome des hyperfréquences ou des micro-ondes, comme étant un ensemble de pathologies neuro-endocrino-immunitaires accompagnées parfois d'effets promoteurs ou copromoteurs dans la cancérogenèse.

2-L'AFSSET a déclaré en 2009, qu'il était aujourd'hui impossible de nier certains effets spécifiques indiscutables de ces ondes radioélectriques, tant dans le domaine de la biologie cellulaire (apoptose, endocytose et stress oxydatifs), que dans le domaine de l'épidémiologie (gliomes, lymphomes et leucémies).

3-Le Parquet de la Cour d'Appel de Paris a déclaré, en 2010, que " s'agissant de l'implantation puis du fonctionnement des antennes-relais dont les effets néfastes ont été mis en évidence par une partie de la communauté scientifique...". Cet avis ne peut être plus explicite.

4-L'Hypersensibilité électromagnétique (HSEM ou EHS) est reconnue, en 2009, par le Ministère de la Santé, par L'AFSSET et par l'OPECST, comme étant une pathologie spécifique, ne relevant pas de la psychiatrie, mais devant faire l'objet d'un suivi et d'une prise en charge.

5-Le Parlement Européen a adopté, en 2008 et en 2009, deux Résolutions déclarant que les niveaux d'expositions recommandés par le Conseil de l' Union Européenne (1999/519/CEE) dans le domaines des ondes électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz) étaient obsolètes et qu'une révision s'imposait spécialement pour les ondes radioélectriques.

Pour toutes ces raisons,

le CRIIREM demande que les Résolutions susnommées et que la Recommandation du Parlement Européen de 1998 (Rapport TAMINO,) imposant une valeur limite d'exposition de 1 V/m pour les ondes radioélectriques, soient prises en compte, sans oublier le 0,6 V/m, afférent aux technologies sans fil, réclamé par les associations de riverains. Télécharger « Effets néfastes une évidence pdf »

Mâcon 71



Vizille 38



Dr Pierre LE RUZ Président du CRIIREM.

SOUVENIRS: Ccarra et Jean Rinaldi souvent avec toi en conférence

En 2010 à Mâcon 71 le 29 Mars

En 2009 à Francheville 69 le 27 Mars 2009

En 2011 à Perpignan 66, le 21 mai

En 2012 Au puy en Velay 43 le 21 Septembre

En 2015 à Vizille 38 le 03 Décembre - Et autres dizaine de villes.

Le hasard a voulu que l'on se rencontre plusieurs fois, ainsi dans le train le 21 mai 2011, toi venant de Perpignan et moi d'une conférence à Teyrand 34, tu as eu la gentillesse de répondre à mes questions et me faire un cours sur les champs électromagnétiques pendant plus de une heure, dialogue que j'ai enregistré. D'ailleurs tu apparaît sur de nombreuses vidéos.

CCARRA te rend un immense hommage pour tout ce que tu as accompli, vous allez pouvoir nous aider de la haut à faire reconnaître la dangerosité des micro-onde de la téléphonie puis obtenir l'émission de 0,6 v/m max 1 volt/m, avec Roger Santini, Michel Rivasi, luc Montagnier, Marius Seigne (ccarra), Marc Cendrier (Robin des toits), Joseph Muller, (ccarra+linky 57) et bien d'autres.